



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté Équité Futur

Avis sur la synthèse provisoire des questions importantes pour 2028 – 2033

Chambre d'agriculture de l'Aude

Objet : Avis défavorable sur l'identification des grands enjeux de l'eau du bassin Adour Garonne dans le cadre de la révision du SDAGE 2028 -2033

La Chambre d'Agriculture de l'Aude rends un avis défavorable sur le document présentant les grands enjeux de l'eau du bassin Adour Garonne, et ce pour plusieurs raisons, que nous développons ici.

L'agriculture est dans cette analyse peu représentée, au contraire des enjeux de préservation des milieux. Or, comme présenté par la CRAO dans l'avis produit, l'agriculture est un pilier central de l'économie du bassin Adour Garonne, du développement des territoires et de la préservation de certains milieux. Maintenir et sécuriser l'usage de l'eau pour l'agriculture est un levier clé pour garder de la production et plus globalement un tissu économique dense, afin de lutter contre l'abandon de nos territoires ruraux.

En conséquence, nous demandons à ce que la gestion durable de l'eau se fonde sur une approche équilibrée entre économie, environnement et social, notamment au regard du rôle socio-économique essentiel qu'occupe l'agriculture sur le territoire du Bassin Adour-Garonne.

Cela passe notamment par une gouvernance partagée au sein des SAGE ou autres instances / structures chargées de la gestion et répartition de la ressource. Cette gouvernance doit être équilibrée entre les usagers de l'eau, en fonction de leur dépendance à la ressource et de leur consommation.

En complément, un des impacts du changement climatique va être l'augmentation de la demande en eau. Si l'agriculture s'est massivement engagée en faveur d'économies d'eau, parler à l'heure actuelle uniquement de réduction des prélèvements sans tenir compte de cette augmentation des besoins n'est pas réaliste. Pour répondre à l'adaptation au changement climatique et à la problématique de la gestion quantitative de l'eau, un travail sur l'offre et non uniquement la demande en eau est nécessaire.

Or, aucune solution n'est envisagée pour développer l'accès à l'eau des exploitations agricoles : cela passe par l'optimisation des ressources existantes, l'amélioration de l'efficacité de l'eau, mais aussi la création de nouvelles réserves. Il apparaît nécessaire d'accompagner politiquement et réglementairement ces projets, ainsi que de soutenir financièrement des projets de stockage d'eau et de réutilisation d'eaux usées traitées.

En conséquence, nous demandons à ce que cette nécessité soit abordée, afin de créer les conditions favorables, avec notamment une impulsion politique forte et volontariste, pour concrétiser les projets de mobilisation de nouvelles ressources et ainsi permettre à notre agriculture de s'adapter au changement climatique.

En effet, sans eau, aucune agriculture n'est possible et a fortiori aucune pratique agro écologique (couverture des sols, etc.). Parler d'adaptation au changement climatique et d'agro écologie sans

travailler sur l'offre en eau nous paraît être un non-sens. En complément, si l'agriculture est déjà engagée pour déployer une gestion plus durable des sols permettant de maximiser le stockage d'eau et de carbone, nous proposons un soutien renforcé à ces pratiques, englobant la limitation de l'artificialisation des sols.

Les orientations de notre futur SDAGE doivent permettre d'accompagner l'agriculture face aux enjeux du changement climatique, pour construire une agriculture productrice de valeur et respectueuse des ressources. Pour cela, le déploiement de politiques pérennes, incitatives et non coercitives, est essentiel, tant sur la gestion qualitative que quantitative de la ressource.

Plus globalement, nous souscrivons aux propositions formulées par la CRAO dans son avis et soulignons qu'un de nos objectifs collectifs doit être le maintien et développement d'une agriculture créatrice de valeur ajoutée et territorialisée, levier de préservation des milieux et d'atténuation du changement climatique.